

DECISION N°2024-013
portant délégation de signature de Madame Nazira TUNC en qualité d'adjointe à la cheffe
du service d'appui au pilotage

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2023-160 du 4 juillet 2023 portant nomination et délégation de signature de Madame Nazira TUNC en qualité d'adjointe au chef du service d'appui au pilotage ;

DECIDE

Article 1er : En sa qualité d'adjointe à la cheffe du service d'appui au pilotage, délégation de signature est donnée à Madame Nazira TUNC en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à l'effet de signer au nom de la Directrice par intérim de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception :

- des actes de recrutement et de rémunération de personnel ;
- des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.